

DELIBERATION CFVU 095-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 5 décembre 2019.

Objet de la délibération : Répartition de l'enveloppe 2020 des moyens destinés à la formation

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 16 décembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La répartition de l'enveloppe 2020 des moyens destinés à la formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 4 abstentions.

Fait à Angers, le 16 décembre 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 20 décembre 2019

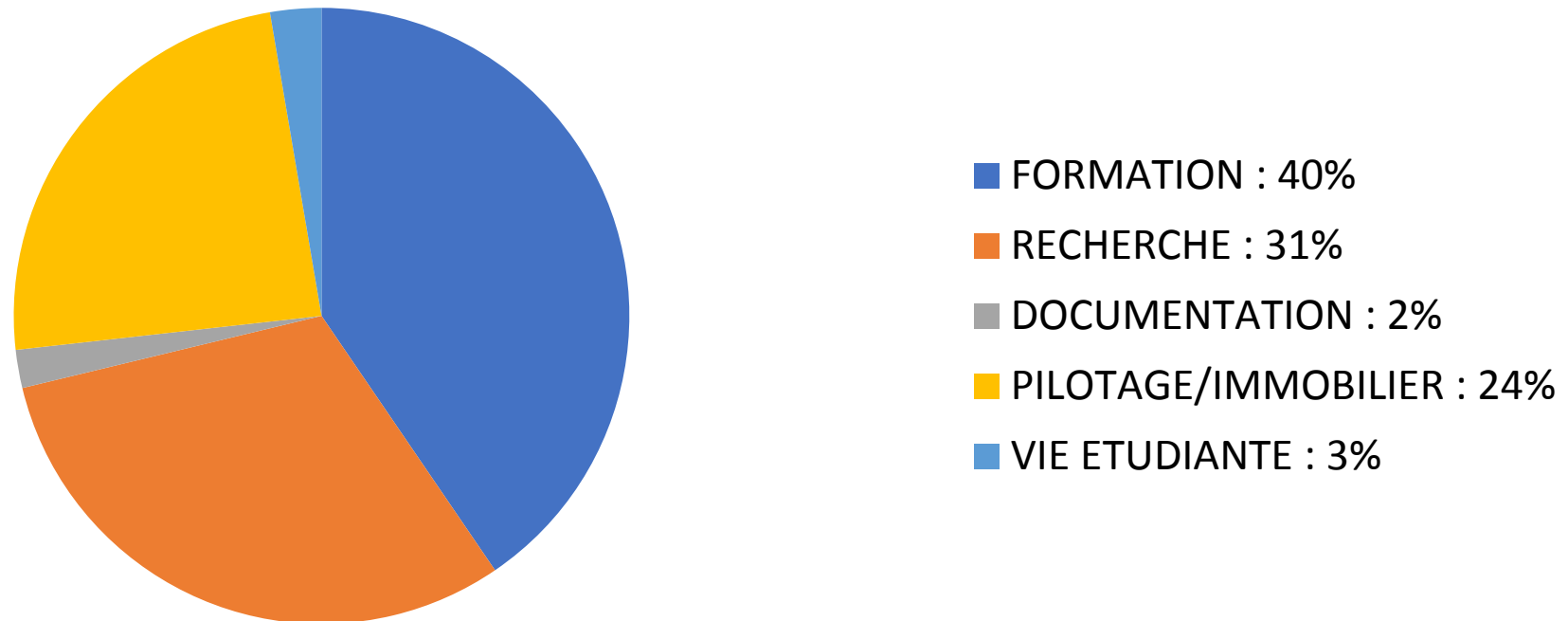
3.1 Répartition de l'enveloppe des moyens 2020 destinés à la formation Répartition globale - Dépenses

- Budget initial 2020 : 170 853 K€ (autorisations d'engagement) :
 - dont 69 139 K€ pour la formation
 - dont 52 566 K€ pour la recherche
 - dont 3 418 K€ pour la documentation
 - dont 41 143 K€ pour le pilotage et l'immobilier
 - dont 4 586 K€ pour la vie étudiante

Source : Maquette budgétaire BPI 2020, toutes destinations LOLF et toutes masses

Répartition globale (en %) - Dépenses

- Budget initial 2020 : 170 853 K€ (autorisations d'engagement) :



Source : Maquette budgétaire BPI 2020, toutes destinations LOLF

Focus Formations

- Répartition par masse :

	Personnel	Fonctionnement	Investissement
Formations du niveau Licence	32 947 K€	2 317K€	209 K€
Formations du niveau Master	28 750 K€	2 139 K€	472 K€
Formations du niveau Doctorat	1 348 K€	955 K€	1 K€
Vie Etudiante*	2 702 K€	1 882 K€	3 K€

**La rubrique « vie étudiante » regroupe les dépenses identifiées comme aide directes et indirectes aux étudiants ainsi que les dépenses d'activités sportives, culturelles, associatives et médicales à destination des étudiants (on y retrouve par exemple, les heures complémentaires du SUAPS)*

Source : Maquette budgétaire BPI 2020, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203

Focus Recettes

- Recettes directes de la formation - BPI 2020 :
 - 9 226 K€ :
 - dont 4 074 K€ de droits d'inscription
 - dont 4 430 K€ de recettes de formation continue
 - dont 721 K€ de taxe d'apprentissage

Source : Maquette budgétaire BPI 2020, Fonds FD020, FD030, FD040

Focus Formations

- Coût complet par type de diplôme :

	Coût complet	Coût à l'étudiant
LICENCES	27 585 K€	3 472 €
LICENCES PROFESSIONNELLES	5 850 K€	5 909 €
MASTERS	18 030 K€	5 706 €
DUT SECONDAIRES	6 156 K€	10 506 €
DUT TERTIAIRES	5 191 K€	7 353 €
DIPLÔME D'INGENIEUR (Y COMPRIS CYCLE PREPARATOIRE)	5 941 K€	11 859 €

Source : Comptabilité analytique 2017.

Historique des charges d'enseignement

Composantes	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Charges	260 335	277 548	288 178	302 637
Prestations	31 222	15 277	15 797	

Services centraux et communs	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Charges	16 951	15 153	16 791

Source : PCE jusqu'en 2018/2019, pour 2019/2020 charges calculées dans le cadre des CPOM.

A partir de 2017/2018, les prestations n'incluent plus les suivis de stages et de projets, considérés comme des charges.

POUR VOTE